



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 20 juin 2022, à 14 h.

NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES

CONSIDÉRANT l'article 61 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution des distinctions honorifiques;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-CA676-03.03-R7506 (28 septembre 2020) nommant les personnes suivantes membres du comité des distinctions honorifiques, pour un mandat de deux ans débutant le 29 septembre 2020 et se terminant à la réunion du conseil d'administration du mois de septembre 2022 :

- Carole Neill, chargée de cours à l'École internationale de français, à titre de chargée de cours siégeant ou ayant siégé au conseil d'administration ou à la commission des études, pour un premier mandat;
- Lucie Boissonneault, adjointe au doyen des études, à titre de membre du personnel-cadre provenant d'une unité académique, pour un deuxième mandat;

CONSIDÉRANT le poste vacant à la suite du départ à la retraite de Lucie Boissonneault;

CONSIDÉRANT la sollicitation, par le Secrétariat général, de candidatures adressée au Syndicat des chargés de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières et à l'Association des cadres;

CONSIDÉRANT les recommandations du Syndicat des chargés de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières et de l'Association des cadres;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité des distinctions honorifiques pour un mandat de deux (2) ans:

- Catherine Lazure, registraire, à titre de membre du personnel-cadre provenant d'une unité académique, pour un premier mandat, débutant le 21 juin 2022 et se terminant à la réunion du conseil d'administration du mois de juin 2024;

- Carole Neill, chargée de cours à l'École internationale de français, à titre de chargée de cours siégeant ou ayant siégé au conseil d'administration ou à la commission des études, pour un deuxième mandat, débutant le 27 septembre 2022 et se terminant à la réunion du conseil d'administration du mois de septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par: _____

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général